- DARTY – Paris – Ile de France

Avenant au *Protocole d'Accord*

d'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail

du 1er décembre 2000

Personnel sédentaire Accueil client

Des services après vente

AD KN JCA

PhM.

11.2.4 - Personnel sédentaire : accueil client.

11.2.4.1- Modalités d'organisation du temps de travail et de la modulation

Le nombre de semaines hautes comprises entre 42 heures et 45 heures correspondant à 6 jours de travail est plafonné à 8 par période de référence. La semaine haute a pour caractéristique de n'être jamais consécutive à une autre semaine haute.

Le nombre de semaines basses correspondant à 4 jours de travail est plafonné à 8 par période de référence pour une durée hebdomadaire comprise entre 28 heures et 32 heures.

Les semaines moyennes correspondent à 5 jours de travail pour une durée hebdomadaire comprise entre 35 heures et 37,50 heures.

Pour l'ensemble du personnel et afin de s'adapter aux aléas quotidiens (absence, pointes exceptionnelles, orages...), l'entreprise pourra demander une souplesse d'une heure (commencer plus tôt ou terminer plus tard). Les heures ainsi effectuées seront majorées de 25% et prioritairement récupérées sous forme de jours de RTT supplémentaires. Si en fin de période de modulation, ces heures n'ont pu être récupérées du fait de l'entreprise, elles seront rémunérées.

Afin de respecter le délai de prévenance de 7 jours et de permettre aux collaborateurs de faire face à leurs contraintes d'organisation personnelle, un planning définissant une alternance de sollicitation 1 semaine sur 2 sera mis en place et affiché pour le trimestre. Chaque fois que l'organisation le permettra, l'alternance pourra être moins fréquente.

Pour le personnel accueil clients, les permanences du dimanche de 3 heures s'effectueront dans le cadre de semaines moyennes ou hautes.

Ce temps de travail sera décompté au réel.

11.2.4.2- Modalités de réduction du temps de travail

Le nombre de jours annuel de travail est fixé à 220 dont 2 jours de groupes de progrès, ce qui correspond à 8 jours de RTT .

AP JCA KN

SB PM

Fait à Bondy,
Le 18 février 2002

Pour la Direction de DARTY
M. Philippe MOLINA
En sa qualité de Directeur Général

Pour l'Organisation Syndicale C.G.C
M. Alain DURGUIL
En sa qualité de Délégué Central

Pour l'Organisation Syndicale SECI-CFTC
M. Nouredine KALLALA
En sa qualité de Délégué Central

Pour l'Organisation Syndicale CFDT
Mr AZOUDANGA Jean-Christophe
En sa qualité de DELEGUE Syndical

Pour l'Organisation Syndicale CAT
Mr BOUAKIL
En sa qualité de Délégué Central